

15ème législature

Question N° : 44038	De M. Jean-Philippe Ardouin (La République en Marche - Charente-Maritime)	Question écrite
Ministère interrogé > Enfance et familles		Ministère attributaire > Enfance
Rubrique >enfants	Tête d'analyse >Surexposition des mineurs aux écrans	Analyse > Surexposition des mineurs aux écrans.
Question publiée au JO le : 08/02/2022 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Jean-Philippe Ardouin interroge M. le secrétaire d'État auprès du ministre des solidarités et de la santé, chargé de l'enfance et des familles, sur la surexposition des enfants aux écrans. La durée moyenne d'exposition annuelle aux écrans des enfants âgés de 3 à 10 ans est de sept cent vingt-huit heures et un tiers des enfants prend ses repas devant un écran. Si les outils numériques peuvent être utiles pour l'éveil des enfants, cet état de fait est décrit par les spécialistes de la petite enfance comme un excès, une « aliénation numérique », entraînant des répercussions pour les très jeunes enfants sur leur appréhension du monde. Autre risque, celui de l'addiction aux écrans pour les plus grands enfants et adolescents, pouvant entraîner un décrochage scolaire et une exposition malvenue à des contenus inadaptés à leur âge et à leur construction intellectuelle. Il lui demande alors quels objectifs poursuit le Gouvernement pour lutter contre ce fléau en matière de sensibilisation et d'actions auprès du grand public.